

Envoi : 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-4-5-2

Séance du vendredi 20 avril 2018

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
DEUXIEME PROGRAMMATION 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme GROFF.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CD-2017-7-5-2 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 28 avril 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la deuxième programmation pour l'année 2018 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 190 000 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie et par modalité de versement de l'aide départementale :

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

- Projets dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique :

Projet :	11-2 Mise en valeur du bâtiment classé de la Mairie
Maître d'ouvrage :	NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV00664
Montant du projet :	508 423 € HT
Montant subventionnable :	359 531 €
Taux :	13,9 %
Subvention :	50 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204142-35421-006 AP2013

Projet :	11-5 Aménagement d'une tour bastionnée du Pays de Brisach
Maître d'ouvrage :	NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV00651
Montant du projet :	710 000 € HT
Montant subventionnable :	450 000 €
Taux :	31,1 %
Subvention :	140 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204142-35421-006 AP2013

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité